



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES / CAER RESERVE

Section : ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CATHOLIQUE

Session 2014

Rapport de jury présenté par :
Jean-Christophe COLINET, président du jury

Concours du second degré

Rapport de jury

Rapport du jury

CONCOURS DE RECRUTEMENT RÉSERVÉ

CAPES et CAER réservés d'enseignement religieux catholique

Session 2014

- Composition du jury :

Enseignement religieux catholique		
Anne STRASSER	IA-IPR	Académie de Strasbourg
Jean-Christophe COLINET	IA-IPR	
André PACHOD	Maître de Conférences HDR	Université de Strasbourg
Christine HEUCHEL-SCHENESSE	Professeur certifié d'enseignement religieux catholique	Institution S ^{te} Clotilde Strasbourg
Maurice SCHOENACKER	Personne à compétences particulières	Académie de Nancy-Metz

- Données statistiques, conditions matérielles :

a) admissibilité

Concours réservé d'enseignement religieux catholique public :
30 candidats inscrits, 15 candidats admissibles

Concours réservé d'enseignement religieux catholique privé :
2 candidats inscrits, 2 candidats admissibles



Concours du second degré

Rapport de jury

b) admission

Concours réservé d'enseignement religieux catholique public :

15 candidats admissibles, 9 admis, moyenne des candidats admis sur liste principale : 13,33.

Concours réservé d'enseignement religieux catholique privé :

2 candidats admissibles, 1 admis.

c) Le jury tient à remercier de la façon la plus chaleureuse l'ensemble des personnes qui ont contribué à la bonne organisation de ce concours. Outre Madame Mireille NARAINEN, qui est chargée de ce dossier au Ministère, le jury remercie toute l'équipe de direction du collège Foch de Strasbourg pour les facilités qu'elle a apportées à l'organisation de ce concours et pour sa disponibilité pendant le déroulement des épreuves orales.

Jury et candidats ont trouvé dans cet établissement le calme et la sérénité indispensables à un bon déroulement des épreuves.

• Appréciation générale de la session 2014

Le jury tient à souligner, comme pour la session 2013, le bon niveau de certains candidats ; il a été à plusieurs reprises favorablement impressionné par la maîtrise de leur discipline et par la richesse de leur expérience pédagogique. D'autre part, le jury a tenu particulièrement compte chez les candidats d'une double conscience, celle de la spécificité de leur discipline, l'enseignement religieux, mais aussi celle de son indispensable inscription dans notre système éducatif et dans les valeurs fondamentales qu'il entend promouvoir ; à ce titre, il a été tout particulièrement sensible à la capacité de faire la part du registre de l'enseignement religieux et celle de la catéchèse et du prosélytisme.

Le jury n'attend pas des candidats un parcours professionnel type ; certes, un parcours universitaire complet confère des bases scientifiques solides qui permettent d'avoir une vue d'ensemble des notions qui sont au cœur de cet enseignement. Toutefois le jury a aussi rencontré et reconnu des trajets intellectuels et professionnels moins rectilignes, mais originaux, variés et dignes d'intérêt, du moment où le candidat était à même d'en faire ressortir les aspects les plus marquants et de mettre en rehaut et de façon formalisée les bénéfices que son enseignement pouvait en retirer au profit des élèves. Car en dernière analyse, c'est bien la capacité d'autoréflexion du candidat que le jury cherche à évaluer : retour à la fois positif et critique sur les expériences antérieures et constance dans l'engagement pédagogique.

De façon générale, les personnes intéressées peuvent également se reporter au rapport de la session 2013, les données fondamentales du concours n'ayant pas changé.



Concours du second degré

Rapport de jury

- **Dossier RAEP :**

Pour cette modalité des épreuves d'admissibilité rappelons d'abord que les candidats peuvent utiliser avec profit la littérature disponible sur le sujet (notamment les indications dans la rubrique qui y est consacrée sur le site internet du Ministère de l'Éducation nationale et aussi celle de la Documentation française).

Ensuite il importe que les consignes formelles précisées dans le texte portant définition du concours soient impérativement respectées : elle ne sont pas là pour brider l'imagination des candidats, mais pour les amener à procéder de façon synthétique et à viser l'essentiel. Elles ont aussi pour fonction de garantir l'équité de traitement entre les candidats.

Le jury a été sensible au soin apporté à la rédaction des dossiers (texte structuré, clarté de la langue, indication précise du niveau d'enseignement, orthographe, numérotation des pages). Tout professeur, quelle que soit sa discipline, participe à l'enseignement de la langue française.

Pour ce qui est du contenu des deux parties des dossiers, le jury est bien conscient du fait qu'il ne saurait y avoir un modèle unique de dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Le jury cependant attire l'attention des futurs candidats sur le fait que le dossier doit permettre d'apprécier la mise en relation réflexive opérée par le candidat entre ses différentes expériences professionnelles (ou d'autre nature) et les compétences attendues d'un enseignant, qu'elles soient de nature générale ou propres à l'enseignement religieux catholique ; le dossier doit permettre au jury de comprendre comment le candidat conçoit et conduit ses cours.

En ce qui concerne plus précisément la seconde partie du dossier, rappelons qu'elle doit présenter une réalisation pédagogique dans une classe. S'il est nécessaire de situer une séquence dans le travail de l'année et de l'introduire en justifiant son choix, il n'est pas nécessaire de présenter avec force détails toute une progression annuelle ; ceci laisserait en effet peu de place pour une présentation concrète et problématisée de la réalisation pédagogique. Et c'est bien là une des choses essentielles dans l'épreuve : la présentation d'une problématique, qui n'a pas à demeurer à être originale à tout prix. Dans une perspective professionnalisante, qui est l'esprit du concours, il est attendu des candidats, non une simple énumération ou narration d'actes pédagogiques, mais, comme l'indique le texte officiel de l'épreuve, une « *justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés* » tout au long d'un parcours d'apprentissage, orienté vers des objectifs et y conduisant par paliers successifs. Une analyse critique des aspects réussis comme des éléments perfectibles ou de démarches à repenser montre que le candidat a une conception claire de la réalisation pédagogique proposée.



Concours du second degré

Rapport de jury

• Epreuve orale d'admission :

Comme l'indique le texte officiel de référence, l'oral consiste en deux parties distinctes, qui n'ont pas la même fonction.

La première partie de l'épreuve orale permet au candidat de revenir sur son parcours antérieur. Dans le temps qui lui est imparti, le candidat ne doit pas le reprendre *in extenso*, mais bien veiller à en faire une synthèse efficace et à y apporter éventuellement des compléments ou des nuances. Cette partie de l'épreuve demande une préparation minutieuse, le candidat devant avoir une connaissance très précise du dossier RAEP qu'il a élaboré. On se gardera aussi de réciter un texte par cœur, mécaniquement et de façon précipitée : cette partie est un temps d'expression en continu, qui demande des qualités de communication. Un entraînement bien mené devrait permettre à certains candidats de surmonter une timidité excessive.

La seconde partie de l'épreuve repose sur une question qui a été établie sur la base du dossier RAEP du candidat. Le jury attend de ce dernier un exposé structuré dans lequel, attentif à chaque terme de la question posée, il fait preuve des connaissances fondamentales nécessaires à la mise en œuvre proposée, de sa capacité d'expliquer les choix opérés et de les justifier, enfin de les situer dans une problématique plus générale. L'entretien qui suit permet de revenir sur certains aspects soulevés, éventuellement d'apporter des éclaircissements nécessaires et se conclut par des réflexions de fond sur la posture de l'enseignant dans l'ensemble du système éducatif : missions spécifiques, champs d'intervention de l'enseignant (classe, établissement), travail en équipe, formation continue, éthique du métier.

Le jury a noté chez certains candidats une capacité insuffisante à conceptualiser et une trop forte tendance au récit, alors qu'il importe de mettre en perspective et non de dresser un catalogue d'actions. Il recommande d'orienter la préparation en ce sens.

Exemples de sujets :

- En vous appuyant notamment sur le dossier RAEP que vous avez présenté et sur l'ensemble de votre expérience, expliquez au regard de la séquence proposée et analysée quels vous semblent les missions de l'enseignant, les savoirs à transmettre, les méthodes à adopter et l'éthique à mettre en œuvre (de responsabilité ou de conviction).
- Comment faire la part entre enseignement et témoin de la foi en pastorale d'un établissement privé ? Quelles sont selon vous les attendus institutionnels liés au métier d'un enseignant de religion ?
- « L'enseignant est un passeur inter-culturel ». En vous appuyant notamment sur le dossier RAEP que vous avez présenté et sur l'ensemble de votre expérience, expliquez en quoi et



Concours du second degré

Rapport de jury

comment l'enseignant de religion répond, dans des classes en mode ECR ou en mode classique, à cette définition, quels que soient les cadres et ses modalités d'intervention.

- En vous appuyant notamment sur le dossier RAEP que vous avez présenté et sur l'ensemble de votre expérience, expliquez comment les activités mises en œuvre dans les diverses formes de pédagogie contribuent à l'acquisition des connaissances et compétences du Socle tout en répondant aux spécificités de la disciplines.
- En vous appuyant notamment sur le dossier RAEP que vous avez présenté et sur l'ensemble de votre expérience, expliquez quelles sont les caractéristiques de l'enseignement religieux en voie professionnelle et, au-delà, à destination de publics spécifiques.
- En vous appuyant notamment sur le dossier RAEP que vous avez présenté et sur l'ensemble de votre expérience, expliquez en quoi l'étude des textes et du rapport à l'écriture importe en enseignement religieux.

Le jury espère que le présent rapport permettra aux candidats de se préparer aux épreuves dans les meilleures conditions.